

Commission de l'Assemblée nationale

Déposé le : 15 Sept '10

N° CAN-016

Secrétaire : T-R



Note pour une allocution de
Monsieur Stéphane Bergeron
Député de Verchères
à l'Assemblée nationale du Québec

**«RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE
COMTÉ DE VERCHÈRES»**

Prononcée dans le cadre des
audiences de la Commission de l'Assemblée nationale

Québec, Québec,
le mercredi 15 septembre 2010

Monsieur le Président, membres de la Commission, messieurs les Commissaires,

Il me fait plaisir de prendre part aujourd'hui aux travaux de la Commission de l'Assemblée nationale, dans le cadre du processus de redélimitation de la carte électorale du Québec.

Je suis d'autant plus sensible à ce processus qui a présentement cours, que je représente la circonscription de Verchères depuis près de cinq ans à l'Assemblée nationale et que je fus précédemment député de Verchères, puis de Verchères - Les Patriotes, pendant douze ans à la Chambre des Communes du Canada. Considérant aussi le fait que j'ai grandi dans la région, je crois pouvoir affirmer que j'ai une bonne connaissance de sa dynamique propre, des attentes de la population et du sentiment d'appartenance qui s'y est développée au fil du temps. Or, il appert que la circonscription de Verchères serait affectée par les changements proposés.

D'entrée de jeu, j'aimerais souligner le travail du personnel, des commissaires et du président de la Commission de la représentation électorale du Québec. Je reconnais volontiers l'ampleur de la tâche qui vous a été confiée et des contraintes auxquelles vous devez faire face. Je ne suis pas sans savoir que ce travail colossal demande une analyse rigoureuse, une sensibilité aux réalités locales, de même qu'une prise en considération des mouvements et prévisions démographiques. Le but, à terme, étant d'assurer l'égalité relative de la représentation électorale, tout en faisant en sorte que celle-ci demeure signifiante.

Pour y parvenir, quelques facteurs ont dû être considérés, au nombre desquels figurent, au premier chef, le nombre d'électeurs par circonscription, puis les spécificités propres à chacune d'entre elles et leur évolution historique. Vos travaux ont donné lieu à un Rapport préliminaire, rendu public en mars 2008, et contenant une première proposition de nouvelle délimitation.

J'avais alors souscrit sans réserve à la proposition énoncée dans le Rapport préliminaire de la Commission, qui prévoyait le maintien de la circonscription de Verchères dans ses limites actuelles. Je vous signalais que la proposition préliminaire de délimitation m'apparaissait souhaitable et conforme aux réalités de la circonscription. J'étais bien sûr conscient du fait que des modifications devaient encore être apportées à cette proposition préliminaire, mais j'étais loin de me douter que celles-ci bouleverseraient de façon aussi importante la délimitation de la circonscription électorale de Verchères.

Je me permets donc de vous exprimer mes réserves et interrogations quant à la proposition révisée de délimitation contenue dans le Second rapport, dont nous avons pu prendre connaissance, le printemps dernier.

Cette proposition révisée prévoit en effet le retrait des municipalités qui ne font pas partie de l'actuelle MRC de Lajemmerais et leur ajout dans les circonscriptions limitrophes de Borduas et Richelieu (Saint-Charles-sur-Richelieu, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Marc-sur-Richelieu dans Borduas, puis La Présentation, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Roch-de-Richelieu dans Richelieu), de même que l'adjonction de la Ville de Sainte-Julie aux autres municipalités qui composent l'actuelle MRC de Lajemmerais, dont les limites seraient dorénavant celles, identiques, de la circonscription de Verchères.

Que s'est-il donc passé, entre-temps, pour qu'on en vienne finalement à des changements aussi importants aux limites de la circonscription de Verchères? On nous expliquera probablement qu'il fallait procéder au rééquilibrage global de la carte de la Montérégie, qui a connu une importante croissance démographique, ces dernières années, et que, par l'ajout d'une nouvelle circonscription en Montérégie, les frontières de plusieurs circonscriptions, dont Verchères, par une espèce de jeu de dominos, s'en trouvaient ainsi modifiées.

Or, la proposition initiale prévoyait déjà l'ajout d'une nouvelle circonscription en Montérégie. Celle-ci devait d'ailleurs avoir exactement la même configuration que celle prévue dans la nouvelle proposition. Dans les circonstances, le bouleversement des frontières de la circonscription de Verchères n'aurait-il pas pu être évité?

La circonscription de Verchères se démarque par une relative stabilité démographique. Bien qu'on y dénote une certaine augmentation de la population, sa croissance est nettement moins prononcée qu'ailleurs en Montérégie. Ainsi, la configuration de la circonscription, de même que le sentiment d'appartenance et les habitudes de collaboration institutionnelles qui s'y sont développées au fil du temps, font en sorte, selon moi, qu'elle constitue une communauté d'intérêts au sens de la Loi.

Il est à noter qu'en raison même de sa relative homogénéité et stabilité, la circonscription de Verchères, qui existe depuis près de deux siècles, n'a subi qu'une seule modification de ses frontières au cours des quatre dernières refontes de la carte électorale, soit en 1992. C'est pourquoi je ne crois pas exagéré de prétendre que le retranchement d'une partie importante du territoire de la circonscription risque d'être ressenti comme une amputation, voire un déracinement, par les populations concernées.

Cela dit, je dois reconnaître que le fait d'intégrer dans une seule et même circonscription l'ensemble des composantes de structures administratives existantes découle d'une logique inattaquable. Dans le cas présent, toutes les municipalités faisant partie des actuels MRC et CLD de Lajemmerais seraient regroupées dans la circonscription de Verchères. Il y a donc lieu de penser que des avantages, tant fonctionnels qu'institutionnels, en découleraient assurément.

Dès lors, il convient de signaler à votre attention que l'actuelle MRC de Lajemmerais et, conséquemment, le CLD du même nom sont engagés dans un processus de changement de dénomination qui devrait connaître sa conclusion d'ici la fin de la présente année. Les actuels MRC et CLD de Lajemmerais deviendront incessamment la MRC et le CLD Marguerite-d'Youville.

Marguerite d'Youville est née à Varennes sous le nom de Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais. Elle a, par la suite, adopté le nom de son mari, François d'Youville, nom sous lequel elle est maintenant mondialement connue depuis sa canonisation. Il est à noter que les restes de Sainte Marguerite d'Youville seront rapatriés à Varennes en octobre prochain.

Ce changement de dénomination apparaît d'autant plus justifié que d'autres institutions de la région portent également le nom de la première sainte née en terre québécoise, notamment le Carrefour Jeunesse Emploi couvrant le territoire de la MRC, de même que l'unité pastorale regroupant les paroisses de Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée et Contrecoeur. Dans ces circonstances, d'aucuns pourraient se demander s'il n'y a pas lieu d'envisager la possibilité d'accoler au nom historique de la circonscription de Verchères celui de Marguerite d'Youville.

Cela dit, s'il faut reconnaître l'à-propos de la décision visant à regrouper dans la circonscription de Verchères toutes les municipalités composant l'actuelle MRC de Lajemmerais, il y a lieu d'exprimer le souhait que la même logique prévale, dans la mesure du possible, pour les municipalités qui seraient détachées de la circonscription de Verchères. Je m'attendrais donc à ce que celles-ci soient éventuellement rattachées à une circonscription qui corresponde aux structures administratives existantes ou en fonction de pratiques de collaboration institutionnelles usuelles.

En effet, si les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale pour les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Roch-de-Richelieu, apparaissent tout à fait logiques et pertinentes, il en va tout autrement pour d'autres. Je pense tout particulièrement au cas de la municipalité de La Présentation, qui fait partie de la MRC des Maskoutains et dont le territoire est déjà quelque peu excentrique par rapport au reste de la circonscription de Verchères. La population ne risque-t-elle pas de voir ce sentiment exacerbé à l'intérieur des limites de la circonscription de Richelieu? Poser la question, c'est y répondre.

En conclusion, je réitère que je souscris aux propositions énoncées dans le Rapport préliminaire de la Commission, en ce qui a trait à la circonscription électorale de Verchères, qui m'apparaissent en tous points conformes aux critères énoncés par la Loi, de même qu'à ceux définissant une communauté d'intérêts. Cela dit, dans l'éventualité où la Commission déciderait néanmoins d'aller de l'avant avec les propositions contenues dans son Second Rapport, je ne saurais m'objecter à un regroupement incontestablement pertinent des municipalités composant l'actuelle MRC de Lajemmerais à l'intérieur des frontières de la circonscription de Verchères.

Finalement, dans le même esprit, j'intercéderais auprès de la Commission, afin, à tout le moins, que la municipalité de La Présentation soit intégrée à la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe.

Je vous remercie de votre attention et exprime le souhait que mon intervention saura contribuer à enrichir la réflexion des membres de la Commission de la représentation électorale, et ce, dans le meilleur intérêt des populations que j'ai le plaisir et l'honneur de représenter actuellement.